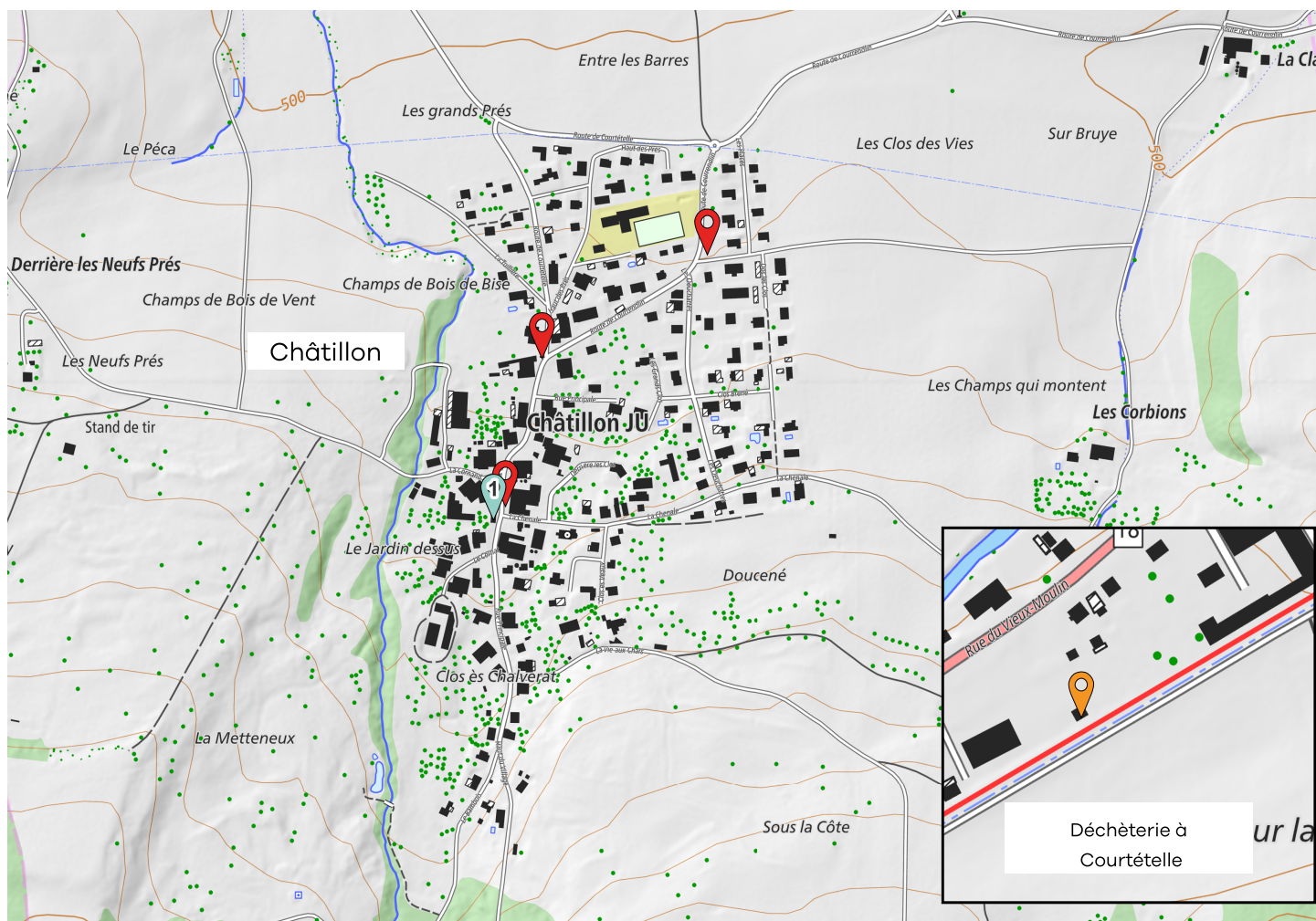




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Conteneur



Ecopoint



Déchèterie

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Châtillon (JU)



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Mon AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

1 - Hangar des pompes / Rue principale 12 : textiles et chaussures.

Ma DÉCHÈTERIE

Déchèterie à Courtételle / Vieux Moulin : verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, dosettes de café, huiles, PET, textiles, piles, cendres de bois, ferraille, sagex, appareils électriques et électroniques, TV, ampoules et néons, petits inertes. Ouverture le lundi matin de 9h à 11h30, le mercredi après-midi de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 11h30.

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés (rappel).

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

3. Ramassage des déchets verts

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne seront plus ramassés dès le 1er janvier 2022. Seuls les fagots ficelés seront encore ramassés en plus des conteneurs.
- Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

Lien par QR-Code

Lien sur le site internet



Contact et infos

Administration communale

Route de Courrendlin 3
2843 Châtillon
+41 32 422 37 17
secretariat@chatillon.ch
www.chatillon.ch

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2024

Calendrier

Châtillon (JU)

Début des tournées : 06h30

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin			
L	1	Nouvel An				1	Lundi de Pâques						
M	2	Saint Berchtold				2							
M	3					3		1	Fête du travail				
J	4	1				4			2				
V	5		2		1		5		3				
S	6	3		2		6			4	1			
D	7	4		3		7			5	2			
L	8		5		4		8		6		3		
M	9	6		5		9			7	4			
M	10	7		6		10			8	5			
J	11	8		7		11			9	Ascension		6	
V	12		9		8		12		10		7		
S	13	10		9		13			11	8			
D	14	11		10		14			12	9			
L	15	12		11		15		13		10			
M	16	13		12		16			14	11			
M	17	14		13		17			15	12			
J	18	15		14		18			16	13			
V	19		16		15		19		17		14		
S	20	17		16		20			18	15			
D	21	18		17		21			19	Pentecôte		16	
L	22		19		18		22		20	Lundi de Pentecôte		17	
M	23	20		19		23			21	18			
M	24	21		20		24			22		19		
J	25	22		21		25			23	20			
V	26		23		22		26		24		21		
S	27	24		23		27			25	22			
D	28	25		24		28			26	23		Commemoration du plébiscite jurassien	
L	29	26		25		29		27		24			
M	30	27		26		30			28	25			
M	31	28		27				29	26				
J		29		28				30	Fête-Dieu		27		
V				29	Vendredi Saint				31		28		
S				30						29			
D				31	Pâques					30			
L													
M													



2024

Calendrier

Châtillon (JU)

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1 La Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères sacs SEOD

Utiliser des sacs à ordures officiels à déposer dans les conteneurs semi-enterrés. Les sacs hors des points de collecte ne seront pas ramassés.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter aux points de vente ou à la déchèterie.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer à la déchèterie.



Aérosols

A éliminer avec les ordures ménagères ou avec l'alu à la déchèterie si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet.
Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



Cendres de bois

Les cendres FROIDES sont à éliminer à la déchèterie. (Si > 1m3 : doivent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Flacons en plastique avec bouchon

A déposer à la déchèterie, dès 1,5 l. Sinon, à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.
Par les points de vente.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer sans étiquette à la déchèterie.



Déchets compostables ménagers

Fleurs, épluch., fruits, légumes, gazon, marc café, restes de repas cuits SANS VIANDE, SANS OS et SANS POISSON, vieux pain, déch. de jardin, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., plantes envahissantes, litières animaux, cendres cheminées.



Huiles minérales et végétales

A déposer à la déchèterie.



Appareils électriques et électroniques

Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00. Met-Fer SA à Delémont (payant) (032 421 40 20) ou Caritas à Delémont ou à la déchèterie.



Déchets encombrants combustibles

Tout objet recyclable ou pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas considéré comme un déchet encombrant combustible et ne sera pas ramassé. Les parties métalliques doivent être enlevées. Se référer au site du SEOD : www.seod.ch.



Médicaments

A rapporter aux points de vente.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets inertes (petites quantités)

A déposer à la déchèterie.



Papier

A déposer en paquets ficelés à la déchèterie.



Bois

A déposer avec les déchets encombrants combustibles.



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Peintures

K+S Entsorgung - Delémont, tél. 032 423 16 62. Les horaires sont disponibles sur le site internet www.jura.ch/env, au bureau communal ou sur le site internet de la commune.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer à la déchèterie.



Dépouilles d'animaux

Au centre de déchets carnés à Soyhières Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94. Interdit de les enterrer.



PET

Uniquement bouteilles à boisson en PET. A déposer à la déchèterie.



Carton propre

A déposer à la déchèterie.



Emballage cadeau

A éliminer avec les ordures ménagères.



Piles et accumulateurs

A ramener aux points de vente ou à la déchèterie.



Plastiques agricoles payants

A déposer contre paiement à la décharge de Boécourt, au Moulin de Vicques, dans les centres de tri ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).



Pneus

A rapporter aux points de vente.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas sans viande, sans os et sans poisson, vieux pain, fromage, pâtes. A mettre avec les déchets compostables ménagers.
Os, viande, poisson. A introduire dans un sac taxé.



Robidog

Les déjections canines doivent être ramassées avec les sachets adaptés. Veuillez déposer les sachets dans les poubelles vertes prévues à cet effet.



Sagex

Le sagex blanc et propre est à déposer à la déchèterie.



Textiles et chaussures

A la déchèterie.
Lors des collectes de textiles.
Au point de collecte Hangar des pompes Châtillon.



COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

4 HABITUDES À PRENDRE

1

Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



2

Je range le frigo.

- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballe les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.

3

Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



4

Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire (www.frc.ch, chercher « gaspillage alimentaire »).





SACS À CROTTES À LA DOUBELLE, PAS DANS LA NATURE!

